

Séance ordinaire du 4 mai 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatrième jour de mai deux mille quinze (04-05-2015) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

- 2. Adoption du procès-verbal*
- 3. Correspondance*
- 4. Trésorerie*
- 5. Adoption des comptes fournisseurs*
- 6. Engagements de crédits – Mai 2015*
- 7. Adoption du règlement numéro 409-2-2015 modifiant le règlement numéro 409-2011 concernant les limites de vitesse*
- 8. Affectation du poste Excédent de fonctionnement non affecté au poste Fonds SUBVENTION T.E.C.Q. PROVINCIAL - Règlement numéro 422 – 2013*
- 9. Autorisation de signataires – Mandat Me Julie Clermont - Acquisition des lots 2 546 971 et 2 547 217 du cadastre du Québec — Rue Nancy et emprise du boulevard de La Gabelle*
- 10. Autorisation de signataires - Cession partie du lot 4 070 387 – Place Louis-Denis*
- 11. Contrat - Pour les fins et en contrepartie de l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol*
- 12. Octroi de contrat – Travaux de voirie – Avenue Saint-Thomas-de-Caxton*
- 13. Octroi de contrat – Fourniture d'une chargeuse rétro-excavatrice neuve Année 2015 par crédit-bail*
- 14. Octroi de contrat – Débroussaillage d'emprises de routes municipales*

Séance ordinaire du 4 mai 2015

15. *Ajout d'un emplacement au contrat d'entretien des espaces paysagers de la municipalité pour les années 2015 et 2016*
16. *Appel d'offres – Vente rétro-excavatrice et boîte du camion 6 roues*
17. *Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard des lots 2 547 177, 2 547 179, 2 547 180, 2 547 181 et 2 546 856 du cadastre du Québec, situés dans la zone Af-15*
18. *Demande de dérogation mineure de madame Cynthia Tremblay et de monsieur Éric Thériault à l'égard de l'immeuble sis au 1078, 4^e Rang lot 2 731 866 du cadastre du Québec, zone Af-06*
19. *Versement des compensations aux responsables des bibliothèques*
20. *Réseau BIBLIO du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie – Autorisation pour assemblée annuelle 2015*
21. *École Ami-Joie-et-des-Grès – Renouvellement de l'entente pour l'utilisation du gymnase*
22. *Demande de gratuité - Camp de jour*
23. *Autorisation pour vente de garage*
24. *Culture Mauricie – Inscription formation – Financer son projet artistique, l'art de séduire un jury!*
25. *Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Renouvellement de l'adhésion*
26. *Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2016 portant sur le thème de l'alimentation en Mauricie*
27. *Chambre de Commerce – Renouvellement de l'adhésion 2015-2016*
28. *Motion de félicitations – Soirée des Sommets Desjardins – Les Terres Maraîchères Norvie inc.*
29. *Affaires diverses*
 - 29.1 *Motion de félicitations – AFEAS – Défilé de mode*
 - 29.2 *Motion de remerciements – Madame Nicole Bérubé et Monsieur François Théberge – Don d'un bâtiment pour exercice des pompiers*
- Période de questions*
30. *Clôture de la séance*

2015-05-165

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Suite au jugement de la Cour suprême du Canada concernant la prière dans les endroits publics, le maire propose de remplacer la prière par une pensée :

«Dans chaque pensée, il y a une croyance...
C'est vous qui créez cette croyance... C'est vous qui choisissez...
Que vos croyances soient grandes et audacieuses.»
Jack Canfield

Il revient sur la requête reçue concernant le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route des Pins. Une requête a également été reçue pour asphalté la rue Biron. Ces nouvelles infrastructures sont financées par des taxes de secteur.

Il mentionne que l'installation de la fibre optique Bell sur le territoire de la municipalité pour l'accès à Internet sera complétée vers la fin de l'année 2015 ou au début de 2016.

Séance ordinaire du 4 mai 2015

Concernant la base d'hydravion, M. le maire fait un retour à propos de la circulation sur le chemin privé. Il fait remarquer qu'il s'agit de droit civil et que la municipalité ne peut intervenir. Pour ce qui est de la restauration, ce n'est pas autorisé. Après vérification sur le site Internet de la base, aucune mention n'est faite à cet égard. Il mentionne que les officiers municipaux seront vigilants afin de s'assurer de la conformité des usages.

Concernant le réseau privé d'alimentation en eau potable du secteur du Lac Bourassa, les citoyens concernés ont été rencontrés et la municipalité va assurer la gestion des analyses de l'eau potable et une taxe de secteur sera facturée pour assumer ces frais.

Il revient également sur la problématique de la contamination par les sels de voirie et par les nitrites et nitrates dans le secteur des Grès. Lors de la réunion du comité de suivi, trois options ont été discutées, soit l'installation d'un système d'osmose, le raccordement au réseau d'aqueduc de la municipalité de Saint-Boniface ou à celui de Saint-Étienne-des-Grès.

M. le maire relate la rencontre avec les représentants de Transcanada concernant l'implantation d'un oléoduc sur le territoire de la municipalité. Ces derniers ont expliqué que la nouvelle technologie permettait de suivre de près les conduites. La municipalité s'en remet à l'expertise du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la suite dans ce dossier.

Pour ce qui est du dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, il mentionne qu'il n'y a pas eu de nouveau développement depuis la dernière séance.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2015-05-166

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, appuyé de Richard St-Pierre et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du *13 avril 2015* soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2015-05-04 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2015-05-167

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2015-05-04.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mai 2015

4. Trésorerie

La secrétaire-trésorière dépose au conseil les deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 C.M., tels que préparés par la secrétaire-trésorière adjointe.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2015-05-168

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 30 avril 2015* totalisant 152 692,85 \$.
- Les comptes à payer *au 30 avril 2015* au montant de 316 754,48 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats – Honoraires professionnels – Dossier RGMRM

2015-05-169

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats des factures no 12969 et 12971, respectivement de 2 824,16 \$ et 5 494,52 \$, avant taxes, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L., avocats – Honoraires professionnels – Général - Mises en demeure - taxes impayées - Droits acquis - Service première ligne

2015-05-170

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L, avocats, des factures no 98206, 98214, 98215 et 98217 respectivement de 897,55 \$, 73,96 \$, 117,50 \$ et de 1 074,60 \$, pour un montant total de 2 163,61 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels rendus dans les dossiers suivants : général, des mises en demeure pour taxes impayées, droits acquis et du service de première ligne, pour la période se terminant le 31 mars 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mai 2015

6. Engagements de crédits – Mai 2015

2015-05-171

Il est **proposé** par Gaëtan Léveill , **appuy ** de Marc Bastien et il est r solu que le conseil de la Municipalit  de Saint- tienne-des-Gr s adopte les engagements de cr dits suivants :

Engagements de cr dits :

Description	Compte G/L	Montant
Vidange/pluvial	02.32000.459	8 000,00 \$
Recharge 5� Rang	02.32000.459	20 000,00 \$
Creusage foss�s	02.32000.521	15 000,00 \$
�quipement de s�curit� Denis Paquette (abattage)	02.32000.650	342,27 \$
R�paration porte de garage	02.32010.522	832,57 \$
R�paration vanne eau potable	02.41300.521	5 000,00 \$
T-shirts	02.70152.649	1 000,00 \$
Mat�riel camp de jour	02.70152.649	750,00 \$
Poteaux de soccer (3X 73,44 \$)	02.70150.649	220,32 \$
Total		51 145,16 \$

ADOPT E UNANIMEMENT

7. Adoption du r glement num ro 409-2-2015 modifiant le r glement num ro 409-2011 concernant les limites de vitesse

ATTENDU QUE la Municipalit  de Saint- tienne-des-Gr s avait adopt , le 11 juillet 2011, le r glement num ro 409-2011 sur les limites de vitesse sur le territoire de la municipalit ;

ATTENDU QUE ledit r glement n'a pas fait l'objet de d saveu de la part du ministre des Transports et est entr  en vigueur le 10 octobre 2011;

ATTENDU QUE la Municipalit  de Saint- tienne-des-Gr s d sire r duire la limite de vitesse sur le boulevard de La Gabelle   50 km/h afin de mieux l'harmoniser avec celle de Trois-Rivi res qui a  t  r duite de la m me fa on;

ATTENDU QU' un avis de pr sentation du pr sent r glement a  t  r guli rement donn    la s ance ordinaire de ce conseil tenue le 13 avril 2015 par Richard St-Pierre et inscrit au livre des d lib rations sous le num ro 2015-04-133;

2015-05-172

POUR CES MOTIFS, il est **propos ** par Francine Boulanger, **appuy e** de Nicolas Gauthier et il est r solu que le conseil de la Municipalit  de Saint- tienne-des-Gr s adopte le r glement num ro 409-2-2015 modifiant le r glement num ro 409-2011 concernant les limites de vitesse. Ce r glement sera soumis au ministre des Transports pour approbation et, s'il n'y a pas de d saveu de sa part, entrera en vigueur dans un d lai de 90 jours apr s de son adoption.

ADOPT E UNANIMEMENT

8. Affectation du poste Exc dent de fonctionnement non affect  au poste Fonds SUBVENTION T.E.C.Q. PROVINCIAL - R glement num ro 422 - 2013

CONSID RANT que la partie provinciale de la TECQ est vers e sur une p riode de 20 ans et que la municipalit  a proc d  au r glement d'emprunt 422-2013;

Séance ordinaire du 4 mai 2015

CONSIDÉRANT que des versements en capital et intérêts ont été versés en 2012 et 2013 pour son remboursement et ont été inscrits en revenus reportés à la fin de l'année 2013;

CONSIDÉRANT que le règlement 422-2013 a été financé à long terme en 2014 seulement;

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre 2014 les vérificateurs ont annulé l'inscription des revenus reportés ce qui a résulté en un excédent de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer une réserve de ces montants afin d'acquitter les derniers remboursements en capital et intérêts du règlement 422-2013;

2015-05-173

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'affectation d'un montant de 27 848 \$ du poste Excédent de fonctionnement non affecté (# 59.11000.000) au poste Fonds SUBVENTION T.E.C.Q. PROVINCIAL (RÈGL. 422-2013 (# 59.15901.000).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Autorisation de signataires – Mandat Me Julie Clermont - Acquisition des lots 2 546 971 et 2 547 217du cadastre du Québec — Rue Nancy et emprise du boulevard de La Gabelle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès souhaite régulariser une partie de la rue Nancy et une bande de l'emprise du boulevard de la Gabelle appartenant à madame Ginette Houle et que pour y parvenir, il y a lieu d'acquérir les lots 2 546 971 et 2 547 217du cadastre du Québec constituant respectivement la rue Nancy et une partie de l'emprise du boulevard de La Gabelle;

2015-05-174

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate Me Julie Clermont, notaire pour rédiger les documents légaux de transfert à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, des lots 2 546 971 et 2 547 217du cadastre du Québec, appartenant à madame Ginette Houle.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ces acquisitions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Autorisation de signataires - Cession partie du lot 4 070 387 – Place Louis-Denis

CONSIDÉRANT que mesdames France et Francine Desjardins et Audrey-Anne et Marie-Pier Bouchard ainsi que messieurs Jean-François et Marc-André Bouchard projettent d'acquérir la propriété sise au 111, chemin des Dalles;

CONSIDÉRANT que pour réaliser leur projet, ils désirent acquérir une parcelle du lot 4 070 387 constituant la place Louis-Denis;

CONSIDÉRANT que la dimension de cette parcelle de forme irrégulière serait déterminée en fonction d'une largeur restante de la rue de 15,24 m ;

CONSIDÉRANT que ce lot appartient à la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

Séance ordinaire du 4 mai 2015

2015-05-175

La résolution
no 2015-05-175
a été modifiée
par la résolution
no 2015-07-263

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de céder à mesdames France et Francine Desjardins et Audrey-Anne et Marie-Pier Bouchard ainsi qu'à messieurs Jean-François et Marc-André Bouchard, pour le prix d'un dollar (1 \$), une parcelle de la Place Louis-Denis, située sur le lot 4 070 387, à être déterminée par un plan d'arpenteur aux frais des acquéreurs, soit une bande de terrain riveraine du lot 3 894 869. Les frais de notaire seront également à la charge des acquéreurs.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette cession.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Contrat - Pour les fins et en contrepartie de l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

2015-05-176

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès pour les fins et en contrepartie de l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol pour la réhabilitation du terrain de l'ancien garage/caserne 1269-1271, rue Saint-Alphonse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Travaux de voirie – Avenue Saint-Thomas-de-Caxton

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 9 avril 2015 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO pour les travaux de voirie de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entreprises ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant avant taxes
Eurovia Québec Construction inc.	322 140,00 \$
Maskimo Construction inc.	325 301,40 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	338 946,28 \$
Construction et Pavage Portneuf inc	380 338,93 \$
Pagé Construction, div. de Sintra inc.	399 266,14 \$

CONSIDÉRANT que l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Maxime Boisvert a vérifié la soumission de l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., la soumission la plus basse conforme, et qu'il en fait la recommandation;

2015-05-177

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour les travaux de voirie de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton à Eurovia Québec Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 322 140,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mai 2015

13. Octroi de contrat – Fourniture d'une chargeuse rétro-excavatrice neuve Année 2015 par crédit-bail

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 2 avril 2015 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO pour la fourniture d'une chargeuse rétro-excavatrice neuve Année 2015 par crédit-bail;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont présenté une soumission, comme suit :

Entreprise	Montant avant taxes
Hewitt Équipement ltée	138 022,20 \$
Équipements Sigma inc.	149 940,00 \$

2015-05-178

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture d'une chargeuse rétro-excavatrice neuve Année 2015 par crédit-bail, à Hewitt Équipement ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 138 022,20 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Débroussaillage d'emprises de routes municipales

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de débroussaillage d'emprises de routes de la municipalité;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires des trois (3) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant Avant taxes
Arbo Trois-Rives	7 012,50 \$
Les tailles à Bournival	6 340,00 \$

2015-05-179

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le débroussaillage d'emprises de routes municipales à l'entreprise Les tailles à Bournival au prix de 6 340,00 \$, taxes non applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Ajout d'un emplacement au contrat d'entretien des espaces paysagers de la municipalité pour les années 2015 et 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entretenir le nouvel espace paysager aménagé en bordure du boulevard de La Gabelle près de la sortie 202 de l'autoroute 55;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-01-026 par laquelle le conseil municipal octroyait à Service d'entretien paysager Yves Pellerin le contrat d'entretien des espaces paysagers de la municipalité, pour une période de trois ans, soit les années 2014, 2015 et 2016;

Séance ordinaire du 4 mai 2015

2015-05-180

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ajoute, rétroactivement au 15 avril 2015, le nouvel espace paysager aménagé en bordure du boulevard de La Gabelle près de la sortie 202 de l'autoroute 55, au contrat octroyé à Services d'entretien paysager Yves Pellerin pour un montant additionnel de 1 440,00 \$, avant taxes, par année, et ce, pour les années 2015 et 2016 selon l'offre de services datée du 15 avril 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Appel d'offres – Vente rétro-excavatrice et boîte du camion 6 roues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir de l'ancienne rétro-excavatrice et d'une boîte de camion 6 roues;

2015-05-181

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier un appel d'offres pour offrir ces équipements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard des lots 2 547 177, 2 547 179, 2 547 180, 2 547 181 et 2 546 856 du cadastre du Québec, situés dans la zone Af-15

CONSIDÉRANT que la compagnie 9057-8246 Québec inc. est propriétaire des lots 2 547 177, 2 547 179, 2 547 180, 2 547 181 et 2 546 856 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Trois-Rivières, d'une superficie totale approximative de 353 900 m² (35,39 ha) ;

CONSIDÉRANT que la compagnie affiliée et demanderesse, Construction et Pavage Boisvert inc., exploite sur une partie de ces lots depuis bientôt 10 ans une gravière-sablière ;

CONSIDÉRANT que l'exploitation de la gravière-sablière se réalise en vertu de l'autorisation accordée le 24 novembre 2005, pour 10 ans, par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à sa décision C-343685 pour une superficie totale approximative de 105 300 m² (10,53 ha) ;

CONSIDÉRANT que la demanderesse désire poursuivre l'exploitation de la gravière-sablière et doit obtenir le renouvellement, pour 10 ans, de l'autorisation de la CPTAQ qui viendra à échéance en novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT le plan d'exploitation et les conclusions du rapport de suivi préparés par Progestech et joints à la demande ;

CONSIDÉRANT que la poursuite des activités d'extraction et l'agrandissement prévu n'auront, à cet endroit, aucune incidence négative pour le territoire et l'activité agricoles véritables de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale ;

2015-05-182

À CES CAUSES, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger il est résolu et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Séance ordinaire du 4 mai 2015

D'approuver et d'appuyer la demande de la compagnie 9057-8246 Québec inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le renouvellement, pour 10 ans, de l'autorisation requise pour poursuivre l'exploitation d'une gravière-sablière, incluant tous les usages accessoires tels le tamisage et l'entreposage sur une partie des lots 2 547 177, 2 547 179, 2 547 180, 2 547 181 et 2 546 856 du cadastre du Québec, d'une superficie totale approximative de 99 300 m², le tout tel que localisé sur les plans accompagnant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de dérogation mineure de madame Cynthia Tremblay et de monsieur Éric Thériault à l'égard de l'immeuble sis au 1078, 4^e Rang lot 2 731 866 du cadastre du Québec, zone Af-06

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Cynthia Tremblay et monsieur Éric Thériault à l'égard de l'immeuble sis au 1078, 4^e Rang, lot 2 731 866, de la zone Af-06, consiste à permettre l'installation d'une piscine creusée empiétant de 3 mètres à l'intérieur de la cour avant ainsi qu'une clôture de protection de plus de 1,2 mètre de haut empiétant de 4,6 mètres à l'intérieur de la cour avant;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 30.1 du Règlement de zonage 234-90, qui n'autorise pas l'implantation de piscine en cour avant, ainsi qu'à l'article 40.1 de ce même règlement qui interdit les clôtures ayant une hauteur supérieure à 0,75 mètre en cour avant;

CONSIDÉRANT que la demande a pour objectif d'installer une piscine creusée à proximité du patio existant localisé en cour latérale droite;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la présence d'une coulée, l'implantation de la piscine et de la clôture de protection ne peut être effectuée entièrement en cour latérale;

CONSIDÉRANT que l'emplacement visé s'harmonise avec l'orientation de la résidence qui incite à pratiquer les activités extérieures principalement en cour latérale;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande causerait un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de voisin immédiat et que la clôture de sécurité est localisée à plus de 18,2 mètres de l'emprise de rue;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2015-05-183

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Cynthia Tremblay et monsieur Éric Thériault concernant l'immeuble situé au 1078, 4^e Rang, lot 2 731 866 du cadastre du Québec, dans la zone Af-06, à l'effet de permettre l'installation d'une piscine creusée empiétant de 3 mètres à l'intérieur de la cour avant ainsi que l'installation d'une clôture de protection de plus de 1,2 mètre de haut empiétant de 4,6 mètres à l'intérieur de la cour avant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mai 2015

19. Versement des compensations aux responsables des bibliothèques

2015-05-184

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement des compensations financières aux responsables des bibliothèques de Saint-Étienne et de Saint-Thomas, à savoir :

- Bibliothèque de Saint-Étienne : 3 840 \$
- Bibliothèque de Saint-Thomas : 1 200 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Réseau BIBLIO du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie – Autorisation pour assemblée annuelle 2015

2015-05-185

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le conseiller M. Nicolas Gauthier et les deux coordonnateurs des bibliothèques de Saint-Étienne et de Saint-Thomas à participer à l'assemblée annuelle 2015 du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui se tiendra le vendredi 5 juin 2015, à l'Hôtel et restaurant La porte de la Mauricie, situé à Yamachiche. La municipalité assumera les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. École Ami-Joie-et-des-Grès – Renouvellement de l'entente pour l'utilisation du gymnase

2015-05-186

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec l'école Ami-Joie-et-des-Grès concernant l'utilisation du gymnase ainsi que des toilettes et vestiaires adjacents du 25 juin au 14 août 2015 inclusivement pour le camp de jour 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande de gratuité - Camp de jour

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la politique familiale municipale, le conseil désire apporter le soutien à trois jeunes stéphanois de familles présentement économiquement faibles;

CONSIDÉRANT l'importance pour ces familles de pouvoir bénéficier du camp de jour pour leurs enfants;

CONSIDÉRANT le soutien financier offert annuellement par la municipalité aux jeunes Stéphanois dans le cadre de leurs activités sportives;

CONSIDÉRANT que cette action encouragerait d'autres organismes à procéder de cette manière, soit offrir une gratuité à quelques familles pour la participation à leurs activités;

2015-05-187

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès offre trois (3) gratuités d'inscription au camp de jour 2015.

Séance ordinaire du 4 mai 2015

Il est de plus résolu que le choix de ces trois jeunes soit fait par l'entremise du service de garde de l'école Ami-Joie-et-des-Grès selon les critères établis par l'école et par la municipalité.

Il est de plus résolu qu'aux fins de préserver la confidentialité de ces jeunes seuls le Service de garde de l'école, la directrice générale de la municipalité, la directrice des loisirs et le moniteur en chef sont autorisés à traiter ces dossiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Autorisation pour vente de garage

2015-05-188

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès permette l'organisation de la vente de garage annuelle qui se tiendra le samedi 30 mai et le dimanche 31 mai 2015. Il est de plus résolu d'annoncer cet événement dans l'Hebdo Shawinigan/Trois-Rivières, dans les petites annonces du Nouvelliste et de faire un publipostage dans la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Culture Mauricie – Inscription formation – Financer son projet artistique, l'art de séduire un jury!

2015-05-189

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Karine Perreault, directrice des Loisirs, à participer à la formation intitulée : «*Financer son projet artistique, l'art de séduire un jury!*» dispensée par Culture Mauricie le 29 mai 2015, à la salle régionale de la culture et de défrayer tous les frais inhérents à cette formation dont le coût d'inscription de 60 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Renouveau de l'adhésion

2015-05-190

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adhère à titre de membre collaborateur pour l'année 2015 à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice au montant de 43,30 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2016 portant sur le thème de l'alimentation en Mauricie

2015-05-191

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à l'achat de 25 calendriers historiques, édition 2016, portant sur le thème de l'alimentation en Mauricie, au coût de 10 \$ chacun pour un montant global de 250 \$, à l'organisme Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mai 2015

27. Chambre de Commerce – Renouvellement de l'adhésion 2015-2016

2015-05-192

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle son adhésion à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Maskinongé et défraie le coût de cette adhésion au montant de 225,85 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Motion de félicitations – Soirée des Sommets Desjardins – Les Terres Maraîchères Norvie inc.

2015-05-193

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement l'entreprise Les Terres Maraîchères Norvie inc. pour le prix dans la catégorie « Bâtisseur » dans la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, lors de la 26^e édition de la Soirée des Sommets Desjardins, organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Affaires diverses

29.1 Motion de félicitations – AFEAS – Défilé de mode

2015-05-194

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement l'AFEAS de Saint-Étienne-des-Grès pour la tenue de leur défilé de mode qui a eu lieu le 27 mars dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29.2 Motion de remerciements – Madame Nicole Bérubé et Monsieur François Théberge – Don d'un bâtiment pour exercice des pompiers

2015-05-195

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès remercient chaleureusement madame Nicole Bérubé et monsieur François Théberge d'avoir fait don d'un bâtiment pour l'exercice des pompiers par sa mise à feu les 2 et 3 mai 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 9
Fin : 20 h 22

Séance ordinaire du 4 mai 2015

30. Clôture de la séance

2015-05-196

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière